



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

### **Absent(s) non excusé(s):**

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

### **Absent(s) excusé(s):**

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

-----

### **CREATION D'UN POSTE DE JURISTE - CM/18/136**

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la volonté de la municipalité de créer un poste de juriste au sein du Service Affaires Administratives et Juridiques du Pôle Ressources et Réglementation, dont les missions sont les suivantes :

- Analyser et traiter les dossiers précontentieux et contentieux
- Apporter un soutien aux services dans la préparation des conventions
- Effectuer des recherches juridiques et réaliser des études

- Proposer une analyse et des solutions juridiques et rédiger à cette fin toutes études et avis
- Apporter conseil et assistance à la Direction Générale, aux élus, et aux services
- Traiter des dossiers particuliers en matière de pouvoirs de Police du Maire
- Rédiger des mémoires juridiques
- Mettre en œuvre les décisions de justice,

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	0

Il est rappelé au Conseil Municipal que tous les postes permanents ont vocation à être pourvus par un agent fonctionnaire. A titre dérogatoire, les postes pourront être pourvus de façon permanente ou non permanente par un agent contractuel dans la limite des dispositions prévues par l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le tableau des emplois,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**DECIDE** de créer un poste de juriste à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans les conditions décrites plus haut.

**DIT** que ce poste figure dans le tableau des emplois mentionné à la délibération CM/18/136.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'emploi créé sont inscrits au budget au chapitre 012 (Charges de personnel).

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20181218-960\_CM\_18\_136-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
19 décembre 2018

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

